



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	

Vote
Prend acte
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 17/12/2024
Et
Publication du : 17/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline, M. LOMBARD Daniel, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. DEPOND Jean-Michel, à M. MASSONNEAU Philippe, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline,

Excusés : M. MAHÉ Bernard, Mme DOUCET Denise

A été nommé(e) secrétaire : Mme CANGE Josiane

2024-096 – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC 2023 - EAU POTABLE

L'Agglomération Montargoise (AME) a délégué l'exercice de la compétence eau potable à SUEZ via un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans et 5 mois entré en vigueur le 1^{er} août 2017 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027. Le périmètre géographique de ce contrat représente les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur.

Le contrat de délégation de service public liant l'AME à SUEZ porte sur la production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable pour les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur. La production ainsi desservie représente 51 305 habitants.

La production est assurée sur 2 champs captant que sont la Chise (forages 1, 2 et 3) à Amilly et l'Aulnoy (forages 1, 2 et 3) sur la commune de Pannes.

L'utilisation des forages est la suivante :

- Chise 1 : ce forage était utilisé en secours lors des pics de consommation au cours desquels les forages de Chise 3, Aulnoy 1 et Aulnoy 3 sont insuffisants pour subvenir aux besoins en eau potable. Automne 2019, une pollution aux hydrocarbures a été découverte à proximité du forage Chise 1 au sein même du périmètre de protection immédiat. À la suite d'études complémentaires réalisées sous couvert d'un hydrogéologue agréé, le principe de précaution veut que le forage Chise 1 ne soit plus exploité. Son exploitation pourrait favoriser la migration de la pollution et la pollution de la nappe captée qui reste à ce jour protégée. Ce forage est déséquipé depuis le mois de mai 2020 ;
- Chise 2 : suite au déséquipement du forage Chise 1 en mai 2020, ce forage a été remis en état de fonctionnement en cas de nécessité (essai pour remise en route du forage en secours en mai 2020). Depuis juillet 2021, une unité de traitement des pesticides implantée sur le site de Chise 3 permet le traitement des pesticides des eaux prélevées dans cet ouvrage avec une capacité de 80 m³/h ;
- Chise 3 : forage exploité au-delà de la capacité individuelle autorisée dans le cadre de l'arrêté de DUP (déclaration d'utilité publique) (jusqu'à 200 m³/h – 24h/24h) avec une sollicitation permanente en dehors des cycles de lavage et de régénération indispensable pour le traitement.
- Aulnoy 1 : forage exploité à hauteur de sa capacité réelle à la suite des travaux de réhabilitation réalisés en 2016 : 100 m³/h. Ce débit est inférieur à celui défini dans le cadre de l'arrêté préfectoral de DUP du 26 novembre 2014 (125 m³/h) ;
- Aulnoy 2 : forage peu exploité en raison des taux de pesticides élevés et d'une baisse de capacité de production suite aux travaux de réhabilitation réalisés en 2016 (70 à 90 m³/h pour une autorisation à 150 m³/h). L'exploitation de ce forage ne peut se faire qu'en parallèle de celui d'Aulnoy 3 afin de garantir une dilution des eaux offrant une qualité d'eau mise en distribution respectant la réglementation en vigueur.
- Aulnoy 3 : forage exploité au niveau de sa capacité individuelle autorisée (180 m³/h) avec une sollicitation 24h/24h ;

Le patrimoine :

Au 31 décembre 2023, le linéaire de réseau hors branchements est de 424.133 km ; il existe 7 réservoirs d'une capacité globale de 8 950 m³.

Le traitement :

Les eaux issues de 2 des 6 forages sont traitées contre des pollutions physico chimiques :

- Chise 3 : traitement des pesticides depuis 2003 et des nitrates depuis 2007 pour une capacité de 200 m³/h
- Aulnoy 1 : traitement des pesticides depuis 2003 pour une capacité de 150 m³/h.

À noter qu'en période de sollicitation du forage Aulnoy 2, une fraction de l'eau issue du mélange Aulnoy 2 / Aulnoy 3 peut être traitée sur installation située sur le site d'Aulnoy 1.

Une unité de traitement mobile de l'eau issue du forage Chise 2, implantée sur le site de Chise 3, en renfort est mise en place depuis juillet 2021 pour pouvoir augmenter la capacité de production en cas de pic de consommation estivale et / ou avarie. Le recours à celle-ci ne s'est pas avéré nécessaire au cours des étés 2021 et 2022. Cette unité a été mise en service durant quelques heures au cours de l'été 2023.

. Les volumes :

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Volume prélevé ⁽¹⁾	3 668 935	3 564 711	3 507 845	3 455 685	- 1,5 %
Volume prélevé ⁽²⁾	3 674 712	3 526 136	3 493 500	3 448 937	- 1,3 %
Volume produit	3 647 146	3 496 534	3 496 931	3 448 937	- 1,4 %
Volume consommé	3 195 076	3 403 735	3 005 928	2 975 548	- 2,9 %
Volume vendu	2 755 387	2 761 049	2 796 829	2 650 839	- 5,2 %

- Le volume prélevé (1) est calculé sur une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Le volume prélevé (2) est calculé sur la période entre deux relèves de compteurs.
- Le volume produit, ou mis en distribution est calculé sur la période entre deux relèves de compteurs.
- Le volume d'eau consommé est calculé sur la période entre deux relèves de compteurs pondéré sur 365 jours.
- Le volume vendu ou facturé correspond au volume pour lequel des recettes ont été encaissées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

. Le rendement du réseau

Rappel : l'engagement contractuel de SUEZ porte sur un rendement minimum de **85 %**.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Rendement de réseau (%)	86,75	85,47	86,86	82,13	83,71	85,55	84,49	85,21	+ 0,85 %
Rendement de réseau révisé (%)	86,75	85,47	89,9	83	87,6	87,1	86,17	85,21	- 1,2 %

NOTA : Un travail important a été mené conjointement entre le service Eau et Assainissement de l'Agglomération et ceux de SUEZ pour fiabiliser les valeurs de rendements de réseau sur la période de 2018 à 2023. Cette révision s'appuie :

- sur des mesures de terrain afin de mieux estimer les prélèvements en lien avec les gens du voyage et les cirques,
- sur une mise à jour des bases de données « clientèle ».

Ce travail a modifié sensiblement les rendements communiqués précédemment pour les années 2018 à 2022.

. Le nombre de clients se répartit ainsi par commune :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Amilly	6 234	6 288	6 328	6 387	6 431	6 427	- 0,06 %
Chalette sur Loing	4 816	4 898	4 889	4 867	4 894	4 992	+ 2,00%
La Selle-en-Hermoy *	1	1	1				+ 0,00%
Montargis	4 778	4 764	4 829	4 828	4 778	4 712	- 1,38 %
Pannes	1 778	1 790	1 810	1 854	1 866	1 879	+ 0,7 %
Villemandeur	3 608	3 646	3 675	3 712	3 752	3 775	+ 0,61 %
Total	21 215	21 387	21 532	21 648	21 721	21 785	+ 0,29 %

(*) Une habitation de la Commune de la Selle-en-Hermoy est raccordée au réseau d'eau potable de l'Agglomération. Depuis 2021, les clients de la Selle-en-Hermoy sont affichés sur la commune d'Amilly.

Le nombre de clients affiché correspond au nombre de clients avec une valeur active de consommation au 31 décembre de l'année.

. Situation du plan d'investissements contractuels :

Au 1er janvier 2023, le compte d'investissement était crédité du solde de 861 858,09 €.

Au cours de l'exercice 2023, le délégataire a investi 727 224,27 € dans le cadre de son contrat :

- 12 202,49 € équipements, compteurs, branchements
- 193 933,44 € renouvellement des branchements en plomb
- 408 820,35 € renouvellement de canalisation
- 19 260,68 € fonds de travaux thématiques

Au 31 décembre 2023, le solde du compte d'investissement est de 131 633,82 €.

. Les reversements de surtaxes

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Montant annuel	644 738,13	833 085,42	699 506,93	959 186,91	1 123 257,28	1 189 288,44	+ 5,9 %

. Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2023 pour 120 m³ consommés (en euros TTC) :

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} août 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
Montant de la facture 120 m ³	300,78	282,73	282,73	282,73	287,23	309,00	315,48	330,40	351,73
Prix du m ³ (€TTC)	2,50	2,36	2,35	2,35	2,39	2,58	2,63	2,75	2,93
Variation période précédente	-	-	-		+ 1,6 %	+ 7,58 %	+ 2,1 %	+ 4,7 %	+ 6,5 %

NOTA : l'évolution du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024 est la conséquence de :

- L'augmentation de la surtaxe eau potable de 15 centimes HT compensée par une réduction de la surtaxe assainissement du même montant ;
- L'application de la formule de révision prévue au contrat de délégation de service public.

Le taux d'impayés :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,24	3,39	3,2	3,4	3,37	4,32	3,88	- 11,34 %

Qualité de l'eau distribuée en 2023 et développement durable :

- 100 paramètres micro-biologiques ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire en production lors des 22 prélèvements réalisés ; 440 paramètres micro biologiques ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire sur le réseau de distribution lors des 88 prélèvements réalisés.
- 2516 paramètres physico chimiques ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire en production lors des 41 prélèvements réalisés ; 3 213 paramètres physico chimiques ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire sur le réseau de distribution lors des 155 prélèvements réalisés.

Les taux de conformité réglementaires sur analyses de contrôle sanitaire réalisées en distribution sont les suivants :

- Microbiologie : nb contrôles 115 : 0 non conforme soit un taux de conformité de 100,0 %
- Physico chimique : nb contrôles 208 : 6 non conforme soit un taux de conformité de 99,3 %

Données récapitulatives de la délégation :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de clients	21 215	21 387	21 532	21 648	21 721	21 785
Nombre de clients domestique ou assimilés*	23 360	20 542	20 701	20 836	20 929	21 025
Volumes totaux facturés en m ³	2 795 769	2 821 618	2 755 387	2 761 049	2 796 829	2 650 839
Volumes facturés aux abonnés domestiques ou assimilés	2 487 437	2 346 427	2 400 493	2 450 295	1 851 360	1 756 108
Consommation par client domestique ou assimilé en m ³ /an	122,2	114,2	116	117,6	84,46	83,52

Les orientations pour 2024 :

- Suivi du chantier de construction de l'usine de traitement de la Chise,
- Mettre en œuvre le programme de renouvellement de réseau d'eau potable 2024,
- Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'Agglomération Montargoise,
- Continuer les opérations de réhabilitation de branchements plomb,
- Confirmer le potentiel de production de la nappe captée au niveau du forage d'essai situé au lieu-dit « les Boissons » à Pannes
- Lancer l'interconnexion des réseaux d'eau potable de l'Agglomération Montargoise et du SMAEP de Puy-la-Laude,
- Mettre en place une protection contre le risque pollution et intrusion, sur la tête de forage de Chise 1, dans l'attente d'une éventuelle remise en service de ce forage,
- Installer des capots étanches sur les forages Chise 2 et Chise 3 : ces travaux sont prévus dans le cadre de la construction de la nouvelle unité de traitement (protection contre le risque inondation et le risque de malveillance),
- Mettre en place les servitudes nécessaires pour l'exploitation des réseaux enterrés (aucune servitude à ce jour établie pour les canalisations passant en domaine privé),
- Renouveler entre 1,5 et 2 km de canalisation de gros diamètre (supérieur à 300mm) identifiés comme étant dans un état dégradé. (Avenant n°2 au contrat de délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-3 et l'article D 2224-3 ;

Vu le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°24-238 en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 16 septembre 2024,

Considérant les éléments fournis dans le rapport annuel joint, adressé le 25 avril 2024 pour l'exercice 2023, par SUEZ Eau France, délégataire et la présentation du rapport issue de la délibération n°24-238 du conseil communautaire ;

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel du délégataire pour l'eau potable pour l'exercice 2023.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2024

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Josiane CANGE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr